

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :
Laboratoire Clinique Psychopathologique et
Interculturelle
LCPI
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Toulouse 2 - Jean Jaurès – UT2J

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES, en vertu du décret
du 14 novembre 2014¹,*

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,

François MARTY, président du comité

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5 du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Laboratoire Clinique Psychopathologique et Interculturelle
Acronyme de l'unité :	LCPI
Label demandé :	EA
N° actuel :	4591
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Gérard PIRLOT
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Gérard PIRLOT

Membres du comité d'experts

Président :	M. François MARTY, Université Paris-Descartes
Experts :	M ^{me} Aline COHEN DE LARA, Université Paris 13 M ^{me} Yolande GOVINDAMA, Université de Rouen M ^{me} Mareike WOLF-FEDIDA, Université Paris Diderot (représentante du CNU)
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M ^{me} Régine SCELLES
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Daniel LACROIX, Université Toulouse - Jean-Jaurès-UT2J M ^{me} Chantal ZAUCHE-GAUDRON (Directrice de l'ED n°474 « CLESCO »)

1 • Introduction

La création du LCPI (Laboratoire Clinique Psychopathologique et Interculturelle) date de 2009. Cette création a été motivée par le souhait de ses fondateurs de créer un pôle de recherche centré sur la thématique de la « clinique du sujet » avec une approche épistémologique et méthodologique spécifique. Leur volonté était alors d'introduire la dimension interculturelle dans la compréhension des phénomènes psychiques et psychopathologiques.

Avant ce regroupement, les enseignants-chercheurs appartenaient à d'autres laboratoires. Cette unité de recherche a donc permis de réunir des enseignants-chercheurs qui travaillaient déjà ensemble et dont les travaux relevaient d'une épistémologie et de méthodologies communes ou voisines

L'unité LCPI est localisée à l'Université Toulouse Jean-Jaurès et elle dispose de 2 bureaux situés au 2^{ème} étage du Pavillon de la Recherche, au sein du campus.

L'unité fonctionne sans secrétariat spécifique.

Équipe de direction

De 2009 à 2013, la direction de l'unité a été assurée par M. Gérard PIRLOT et M. Marie-Jean SAURET et, depuis 2013, elle est assurée par M. Gérard PIRLOT.

Nomenclature HCERES :

SHS4_2 : Psychologie

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	14	17
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	3
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	6	6
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	22	26

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	25	
Thèses soutenues	13	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	4	
Nombre d'HDR soutenues	0	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	12

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le LCPI, Laboratoire Clinique Psychopathologique et Interculturelle, est le seul laboratoire à développer les méthodologies de type qualitatif et projectif, sur cette thématique, au sein de l'université de Toulouse. Au niveau politique, le LCPI se donne pour mission d'apparaître sur le plan national et international comme un lieu de référence qui développe des recherches qualitatives centrées sur le fonctionnement du sujet.

Les recherches sont originales par leurs sujets (les Hikikomori), leurs méthodes (qualitative et quantitative) ou leur épistémologie (psychanalyse, interculturel).

S'il existe un thème interculturel dans l'unité, le comité d'experts note que le concept « interculturel » et celui de « culture » sont évoqués et que les chercheurs intervenant sur cette thématique se donnent comme objectif l'analyse des processus subjectifs d'interculturalité.

(Dans le projet, le LCPI affirme sa volonté d'ancrer sa recherche sur les nouvelles expressions psychiques, somatiques et comportementales des souffrances psychiques, dans leurs contextes socioculturels et interculturels.

Au début du contrat en cours, l'unité de recherche comptait 17 enseignants-chercheurs. Durant ce contrat, 3 maîtres de Conférences et 1 professeur ont quitté l'unité. Dans la même période, 3 professeurs et 7 maîtres de Conférences ont été recrutés. 2 maîtres de Conférences ayant obtenu l'habilitation à diriger des recherches ont été nommés professeurs, renforçant ainsi le potentiel d'encadrement de doctorants.

Dans le bilan, l'unité s'organise en 3 thèmes :

- psychopathologie psychanalytique des âges de la vie (responsable : M. Gérard PIRLOT) ;
- clinique psychanalytique du sujet (responsable : M. Sidi ASKOFARE) ;
- psychologie interculturelle (responsable : M. Patrick DENOIX).

Dans le projet, l'unité se propose de reconduire les 3 thèmes du bilan et de créer :

- un thème « transversal » dans le champ de la criminologie ;
- un thème dans le champ de la psychogérontologie .

Par ailleurs, l'unité se propose de créer :

- un master « Recherche psychanalyse, philosophie, économie politique du sujet » ;
- un diplôme d'université sur l'interculturalité.

Le comité d'experts souligne que ce projet est peu détaillé.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le comité d'experts estime que les points forts concernant les travaux de recherche se situent davantage dans le thème 1 (« Psychopathologie psychanalytique des âges de la vie ») et dans le thème 2 (« Clinique psychanalytique du sujet »).

L'unité a augmenté le nombre de publications de manière sensible durant ce contrat.

8 professeurs d'université invités sont venus successivement, chacun durant 1 mois.

Les tutelles soutiennent cette unité dont les spécificités en matière de recherche sont originales dans le paysage scientifique en psychologie à Toulouse.

Le comité d'experts note une bonne activité en matière de liens avec le milieu régional et national qui a donné lieu à la réalisation de contrats de recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

Le comité d'experts note que le dossier ne fait pas ressortir de manière claire ce qui se fait de spécifique dans chacun des thèmes.

Le comité d'experts estime que les 8 professeurs invités semblent avoir aidé à combler le déficit de recrutement de titulaires dans l'unité de recherche, ce qui n'est pas le but habituel des collaborations internationales.

Le comité d'experts pense que l'unité aurait pu davantage valoriser les résultats obtenus, suite à la réalisation des contrats.

Le comité d'experts note une hétérogénéité dans la production entre les titulaires au sein d'un même thème et entre les thèmes.

Il remarque également que le thème 3 sur l'interculturalité a des problèmes de recrutement et manque d'encadrants et manque d'encadrants habilités à diriger des recherches.

Le comité d'experts regrette que durant ce quinquennat une politique politique de publications communes et d'incitation des maîtres de Conférences à soutenir une habilitation à diriger des recherches n'ait pas été davantage favorisée durant ce contrat et que n'ait pas été mise en place une politique de co-encadrement des thèses entre membres de l'unité. Toutefois, il note que, récemment, une politique a été mise en œuvre pour amener les maîtres de conférences à soutenir une HDR.

Compte tenu du nombre d'habilités à diriger des recherches présents dans l'unité, le comité d'experts s'interroge sur le peu de doctorants formés.

Le comité d'experts note que les titulaires ont une forte implication sur le plan pédagogique, coûteuse en terme de temps disponible pour la recherche : direction du département ; portage des Masters ; codirection du Master 2 Recherche ; coresponsable du Master Psychopathologie psychanalytique ; responsable du Master psycho gériatrie ; implication dans le service d'enseignement à distance. Le comité estime que cette forte implication dans les tâches d'enseignement et de gestion de la formation nuit au déploiement des travaux scientifiques.

Recommandations

Les recommandations du comité portent sur différents domaines.

En ce qui concerne la politique scientifique, le comité d'experts recommande à l'unité :

- de mettre en œuvre une politique scientifique ambitieuse impliquant l'ensemble des enseignants-chercheurs, visant à valoriser davantage les contrats et les collaborations par des productions scientifiques de haut niveau ;

- de mener une politique volontariste de déplacement dans le sens entrant et sortant de professeurs d'université, de maîtres de Conférences, de doctorants et de post-doctorants, pour créer une dynamique dans l'unité. Ces déplacements devront s'inscrire dans un projet de développement de la recherche et de la formation des doctorants ;

- de restreindre le nombre de thématiques traitées et de repenser la place que pourrait y occuper le thème de l'interculturalité. Cette réflexion sur l'évolution des thèmes pourrait s'appuyer sur le fait que le thème 2 du projet traite finalement du lien social, travaillé également, dans le thème 1 et le thème 3 et sur le fait que le thème 2 a souvent les mêmes partenaires extérieurs (équipes de recherche, laboratoires, associations) que les thèmes 1 et 3 ;

- de hiérarchiser davantage les projets les plus significatifs afin de rendre plus visibles et lisibles l'expertise et l'activité scientifique de l'unité ;

- de mener une réflexion sur le profilage du (des) poste(s) à pourvoir en fonction du projet, des forces en présence et de ce que l'unité, compte tenu de ses compétences, veut privilégier pour renforcer sa visibilité et valoriser son expertise et ses compétences.

Pour ce qui concerne la formation doctorale, le comité d'experts recommande :

- de continuer à inciter la mise en place des codirections, des cotutelles et des co-encadrements de thèses, et de mettre en place des comités de suivi de thèse pour créer une synergie de recherche. Cela devra s'accompagner d'une politique scientifique concernant le choix des sujets de thèses et le soutien aux maîtres de Conférences pour qu'ils soutiennent une habilitation à diriger des recherches ;

- de développer les séminaires communs aux doctorants de l'unité et de davantage les impliquer dans la vie de l'unité ;

- d'augmenter le taux d'encadrement de doctorants.

Pour ce qui concerne les colloques, le comité recommande :

- de renforcer la valorisation de la recherche de l'unité sous forme de congrès, colloques, journées d'étude de portée internationale. Ces manifestations pourraient contribuer à rendre plus visibles les expertises spécifiques de cette unité.

Pour ce qui concerne les publications, le comité recommande à l'unité :

- de prendre en compte la liste des revues indexées AERES. Elle pourrait privilégier des publications en Open Access pour gagner en visibilité sur le plan national et international ;

- de poursuivre la diversification des supports de publication et de davantage publier en langue étrangère (anglais notamment) afin de donner une meilleure visibilité aux travaux de l'unité de recherche à l'international et de développer ainsi son attractivité.

Les efforts pour atteindre ces objectifs devront être accompagnés d'une aide au niveau du secrétariat. En effet, l'unité doit faire face à de lourdes charges administratives, pédagogiques et à une activité importante de recherche de contrats financés. Ces multiples tâches se font au détriment du déploiement de l'activité collective de recherche. Aussi, l'obtention d'un personnel administratif (½ ETP de secrétariat) devrait-il constituer l'une des priorités pour le prochain quadriennal.

Compte tenu du potentiel de l'unité, du soutien des tutelles et en accord avec le directeur de l'unité et les tutelles, le comité d'experts recommande la mise en œuvre d'une expertise à mi-parcours pour le prochain quadriennal.